

Décision n° 2016 / 527
portant délégation au directeur général adjoint

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le décret n° 2007-393 du 21 mars 2007 relatif à certains emplois de direction de l'Institut géographique national, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 11 ;

Vu le décret du 6 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Daniel Bursaux, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Sylvain Latarget, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général adjoint de l'Institut national de l'information géographique et forestière à compter du 1^{er} octobre 2016,

décide :

Article 1^{er} : en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation est donnée à M. Sylvain Latarget, directeur général adjoint, pour effectuer tous actes relevant des attributions du directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière et pour présider à sa place toute réunion interne ou le représenter à toute réunion externe à l'établissement.

Article 2 : délégation est donnée à M. Sylvain Latarget, directeur général adjoint, pour assurer la fonction d'autorité de rattachement des directions interrégionales.

Article 3 : la décision n ° 2014 / 541 du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'IGN.

Fait à Saint-Mandé le **- 7 OCT, 2016**

Publiée le

11 OCT. 2016

Bursaux

Daniel Bursaux